

Banque - Ils réclament leurs noisettes à l'Ecureuil



Des épargnants s'estimant floués par Doubl'Ô, un produit financier qui leur promettait de doubler leur capital, demandent des comptes à la Caisse d'épargne.

Ils dénoncent une publicité mensongère et entament des démarches d'indemnisation, soutenus par l'Association française des usagers des banques.

Olivier LEVARD - le 29/02/2008 - 23h22

"200 témoignages d'incrédulité, de désarroi ou de colère". Depuis deux semaines, Serge Maître, de l'Association française des usagers des banques (Afub) voit arriver les plaintes de petits épargnants qui se disent victime du même produit financier : Doubl'Ô de "l'Ecureuil".

Tout part en 2001 d'une publicité très aguicheuse de la Caisse d'épargne pour ce produit : "Doubler votre capital ou plus. Ça vous tente?". Selon la brochure de Doubl'Ô transmise à LCI.fr, le placement promettait en toutes lettres à son échéance "le meilleur entre le doublement de votre capital* ou 100% de la performance de 12 valeurs".

Attention à l'astérisque

Les souscripteurs avaient intérêt à bien lire le texte sous l'astérisque qui renvoyait à des réserves inscrites dans un autre document, "la notice COB". Car six ans plus tard, le gain est nul et les 57 428 personnes qui se sont laissées tenter par la première vague "Doubl'Ô" ne font que récupérer leur capital. Soit six années d'épargne pour zéro intérêt, moins les droits d'entrées. Pourtant, avec ces seuls frais perçus sur le montant total de 429 millions d'euros confiés à la banque par des épargnants, la Caisse d'épargne aurait engrangé plus de huit millions d'euros.

Serge Maître mène donc la révolte des mécontents du Doubl'Ô, un produit qui a depuis été décliné par la Caisse d'Epargne sans que le contrat en lui-même semble poser problème. L'Afub dénonce en réponse un "document publicitaire sans nuance et sans réserve", en clair : une "publicité mensongère". Elle s'étonne que le contrat ait été proposé à des clients qui privilégiaient une épargne prudente, comme le livret A. L'association recommande à tous les titulaires du produit d'adresser un recommandé à la banque pour exiger une indemnisation mais également de contacter le médiateur de la Caisse d'épargne.

"Un petit tiens maintenant"

Dans un premier temps, Serge Maître cherche en effet un règlement à l'amiable : "Nous voulons convaincre la Caisse d'épargne d'indemniser un capital à hauteur de ce que les épargnants auraient touché sur un livret A, le produit d'épargne de référence", soit environ 3% par an. Pourquoi ne pas demander le doublement effectif de leur épargne? "Mieux vaut un petit tiens maintenant, qu'un gros tu l'auras", s'amuse-t-il pour expliquer sa stratégie. "Nous avons la preuve de la faute mais on ne sait pas si le préjudice sera évalué à la hauteur de nos attentes devant la Justice".

Quoi qu'il en soit, l'association saisira jeudi prochain la DGCCRF (répression des fraudes) et l'Autorité des marchés financiers (AMF). Pour Serge Maître, l'enjeu ne se limite pas à cette affaire : "Nous voulons que les usagers puissent enfin avoir confiance en leur banque. En 2003, nous avons eu un problème similaire avec La Poste. Malgré un rapport incendiaire, il n'y avait pas eu de sanctions". Des milliers de titulaires du "Doubl'Ô" pouvant encore se manifester, ce dossier pourrait cette fois avoir plus d'effet.

La réponse de la Caisse d'épargne à LCI.fr

La banque a transmis cette réponse à LCI.fr sans souhaiter répondre à nos questions sur une éventuelle "publicité mensongère" :

La Caisse d'épargne rappelle que le fond à capital garanti "Doubl'Ô" avait pour objectif de répondre à la demande d'une clientèle à la recherche de sécurité sur son capital tout en pouvant bénéficier des performances liées à un placement en bourse avec la possibilité de doubler éventuellement leur capital. Suite au lancement de cette offre en juillet 2007, les marchés boursiers ont connu une chute importante. A l'échéance, nos clients récupèrent néanmoins l'intégralité de leur capital net investi conformément à nos engagements.

En tant que banque responsable, la Caisse d'épargne s'engage à étudier au cas par cas chaque dossier en cas de problème.